

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention du préfet de votre département, en sa qualité d'autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

Pour plus d'explication se reporter à la note d'accompagnement.

À renseigner par la personne publique responsable

Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Commune de l'Ile d'Olonne	

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	Oui - non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	Oui - non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	Oui - non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	Oui - non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

Une actualisation de l'étude de zonage d'assainissement est en cours de réalisation pour mettre en concordance les enveloppes de ce zonage avec celui du document d'urbanisme PLU (document validé en 2013).

Caractéristiques des zonages et contexte	
<p>1. Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?</p> <p>• Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? 2003</p> <p>• Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ? Reclassement d'environ 25 ha en assainissement individuel - Extension d'environ 13 ha en assainissement collectif</p>	<p>Oui - non</p> <p>Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes ;</p> <p>(Environ en ha)</p>
<p>2. Quel est le territoire concerné ?(joindre une carte du périmètre)</p>	<p>Annexe 1</p>
<p>3. Le territoire est-il couvert par un document d'urbanisme ? Si PLUI, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :</p> <p>• Quelle est la date d'approbation du document existant ? 2013</p> <p>• Si le document est en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche?</p>	<p>PLUI PLU Carte communale Non</p>
<p>4. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?</p>	<p>Oui - non</p>
<p>Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :</p>	
<p>5. Le PLUI/PLU/carte communale fait-il(elle) ou a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?¹</p>	<p>Oui - non – examen au cas par cas</p>
<p>6. Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement², étude sur les eaux pluviales,...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?</p>	<p>Oui - non</p>
<p>Préciser ces études :</p> <p>Plan de zonage d'assainissement réalisé en 2003 Schéma directeur d'assainissement/diagnostic réseau d'assainissement réalisé en 2012</p>	

1 Selon le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

2 Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques des zonages et contexte	

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
7. Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)? Commune du décret estuaire	Oui - non
8. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant : <ul style="list-style-type: none"> d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ? d'une zone conchylicole ? Zone de montagne ? d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ? d'un périmètre de protection des risques d'inondations ? 	<p>Oui - non -limitrophe</p> <p>Oui - non -limitrophe</p> <p>Oui - non -limitrophe</p> <p>Oui - non -limitrophe</p> <p>Oui - non -limitrophe</p>
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) Commune limitrophe de la zone conchylicole du Parc du Havre de la Gachère Atlas des zones inondables réalisé sur le Havre de la Gachère (Annexe 2); le PPRL du Pays des Olonnes est en cours de réalisation	
9. Le territoire dispose-t-il : <ul style="list-style-type: none"> de cours d'eau de première catégorie piscicole ? de réservoirs biologiques selon le SDAGE ? 	<p>Oui - non</p> <p>Oui - non</p>
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) Commune en limite Ouest du réservoir biologique de la rivière La Ciboule	
10. Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que: <ul style="list-style-type: none"> Natura 2000 ? ZNIEFF1 ? Zone humide ? Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ? Présence connue d'espèces protégées ? Présence de nappe phréatique sensible ? 	<p>Oui - non</p> <p>Oui - non</p> <p>Oui - non</p> <p>Oui - non</p> <p>Oui - non</p> <p>Oui - non</p>
Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) NATURA 2000 : FR5212010 ZPS Dunes, Forêt et Marais d'Olonne FR5200656 SIC Dunes, Forêt et Marais d'Olonne ZNIEFF 1 : 50040003 Partie Nord du Marais de la Gachère 50040004 Partie Sud du Marais de la Gachère 50040005 Vallée et coteaux de l'Auzance 50040006 Vallée de la Vertonne Zones humides : FR 511100501 Olonne Espaces Naturel Protégés : SCAP060 Dunes, Forêt et Marais d'Olonne	
11. Quel est le niveau de qualité ³ des milieux aquatiques, au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ?	Auzance : moyen Vertonne : médiocre
12. Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur : <ul style="list-style-type: none"> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ? Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ? Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ? 	<p>Oui - non</p> <p>Oui - non</p> <p>Oui - non</p>

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
Préciser lesquelles : Autres : Le SAGE Auzance, Vertonne et cours d'eaux côtiers est en cours de réalisation (document en cours d'approbation) SCT du Canton des Sables d'Olonne (approbation le 20 février 2008)	
13. Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	Oui - non
Précisez : Rythme de construction projeté de 20 logements/an	
14. Quel est le type principal de vos réseaux de collecte des eaux usées ?	Séparatif ⁴ Unitaire Autres :
15. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	Oui - non
16. Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	Oui - non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Y a-t-il des adaptations de grands secteurs, qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	Oui - non
2. Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma d'assainissement collectif des eaux usées ⁵ ?	Oui - non
3. Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés ? • Les non-conformités ont-elles été levées ? • Sont-elles en cours d'être levées?	Oui - non Oui - non Oui - non
4. Au sein de votre PLU, imposez-vous un minimum parcellaire du fait du mode d'assainissement non collectif?	Oui - non - sans objet Combien : <input type="text"/>
5. La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage) selon l'article L2224-9 du CGCT ? Si oui, sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui - non Oui - non
6. Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	Oui - non
<p>Si oui, lesquels :</p> <p>Le rejet vers le milieu hydraulique superficiel (fossé, réseau pluvial) pourra être préconisé lorsque la perméabilité du sol/sous sol ne permettra pas l'infiltration des eaux usées, après autorisation de son propriétaire</p>	
7. La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge ? • Par temps sec ? • Par temps de pluie ? • De façon saisonnière ?	Oui - non Oui - non Oui - non Oui - non
8. Avez-vous des mesures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)? Lesquelles : Les postes de relèvement sont équipés de télésurveillance permettant de suivre le fonctionnement de ceux ci 24h/24.	Oui - non
9. Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,...) ? • Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? • Autres :	Oui - non Oui - non

⁵ Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<p>1. Existe-t-il des risques ou enjeux liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? ▪ de ruissellement ? ▪ de maîtrise de débit ? ▪ d'imperméabilisation des sols ? 	<p>Oui – non Oui – non Oui – non Oui - non</p>
<p>Lesquels : Problèmes d'écoulement des eaux pluviales localisés Rue des Aubépines, Rue de l'Auzance et Rue de la Vertonne</p>	
<p>2. Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?</p>	<p>Oui - non</p>
<p>Lesquelles : Bassins de rétention</p> <p>Quelles ont été les raisons de leur mise en place ? Création récente de lotissements</p>	
<p>3. Avez-vous identifier des secteurs de votre territoire concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?</p> <p>- sur le Bourg : Rue des aubépines, Rue de l'Auzance et Rue de la Vertonne - village de la Burelière</p>	<p>Oui – non Si oui, fournir si possible une carte. Annexe 7</p>
<p>4. Avez-vous identifier des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?</p>	<p>Oui – non Si oui, fournir si possible une carte.</p>
<p>5. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?</p>	<p>Oui - non</p>
<p>Si oui, lesquelles ? Concertation avec le Syndicat du Marais de la Gachère pour baisser les niveaux d'eaux des fossés de marais et améliorer l'écoulement des eaux pluviales (selon les événements pluviométriques)</p>	
<p>6. Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)? Cordes et écluses du Marais de la Gachère</p>	<p>Oui - non</p>
<p>7. Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ?</p>	<p>Oui - non</p>
<p>8. Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon quelle fréquence ? épisodes pluvieux longs (environ tous les 2 ans) • Dues à une mise en charge par un cours d'eau ? 	<p>Oui – non Oui - non</p>
<p>9. Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?</p>	<p>Oui – non</p>
<p>10. Avez-vous subi des</p> <ul style="list-style-type: none"> • coulées de boues? • glissement de terrain dû à un phénomène pluvieux? • Autres : Mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues 	<p>Oui - non Oui - non</p>

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
11. Votre territoire fait-il parti : <ul style="list-style-type: none"> d'un SAGE en déficit eau ? SAGE Auzance, Vertonne et cours d'eaux côtiers d'une Zone de Répartition des Eaux ? 	Oui - non Oui - non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	Oui - non
2. L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution pluviale ? Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ?	Oui - non Oui - non
3. La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ? <i>Etude hydraulique en cours de réalisation du réseau des eaux pluviales sur le bassin versant Nord Est du Bourg (entre la RD32 et la Rue de la Vertonne et de l'Auzance)</i>	Oui - non
4. Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ? <i>zone réservée sur le PLU</i>	Oui - non Oui - non

Autoévaluation (facultatif)

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

Expliquez pourquoi :

Compte tenu :

- des modifications projetées du zonage d'assainissement des eaux usées : celles ci concernent peu d'extension des zones d'assainissement collectif (environ 13 ha) et le reclassement d'une superficie plus importante en assainissement individuel (environ 25 ha),
 - des travaux réalisés en 2014 sur le réseau de collecte des eaux usées pour limiter les entrées d'eaux claires parasites,
 - de la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre du PLU réalisée en 2013,
- la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la modification du zonage d'assainissement des eaux usées ne nous paraît pas indispensable. Le projet présenté n'est pas de nature à modifier fondamentalement le contexte environnemental du site.

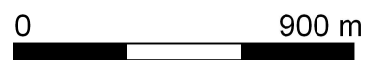
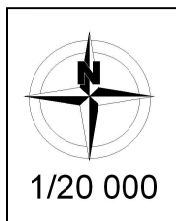
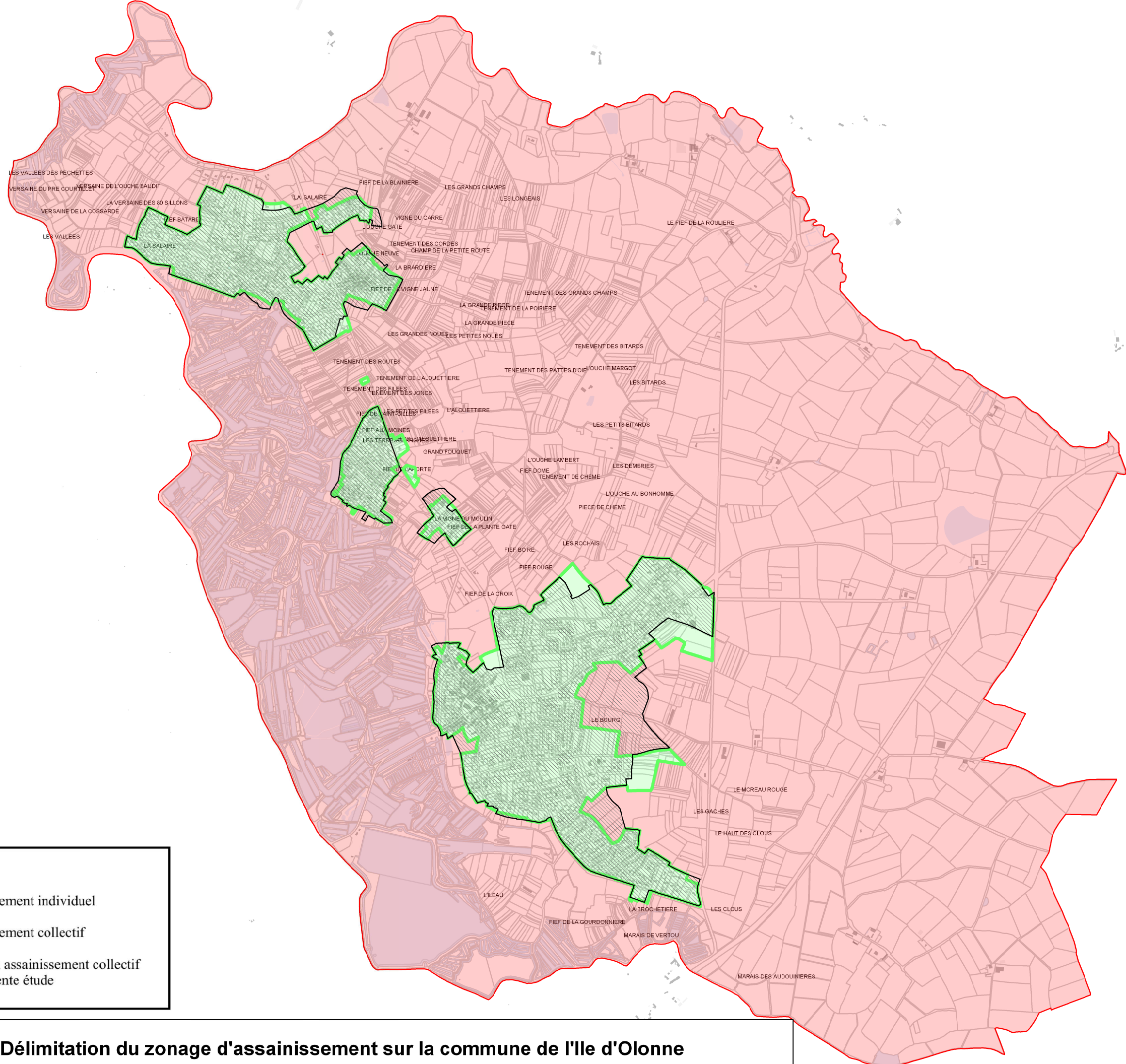
A. L. M. d. O. L. F. BOSSAUS
 Le..... 29 MAI 2015
 3ème adjoint



ANNEXES

- **Annexe 1 : Projets de délimitation du zonage d'assainissement sur la commune de l'Île d'Olonne**
- **Annexe 2 : Extrait de l'Atlas des zones inondables réalisé sur le Havre de la Gachère**
- **Annexe 3 : Cartes de localisation des zones NATURA 2000 concernant la commune de l'Île d'Olonne**
- **Annexe 4 : Cartes de localisation des ZNIEFF concernant la commune de l'Île d'Olonne**
- **Annexe 5 : Cartes de localisation des zones humides d'intérêt international et national concernant la commune de l'Île d'Olonne**
- **Annexe 6 : Cartes de localisation des espaces naturels protégés concernant la commune de l'Île d'Olonne**
- **Annexe 7 : Carte de localisation des secteurs concernés par des risques liés aux eaux pluviales sur la commune de l'Île d'Olonne**

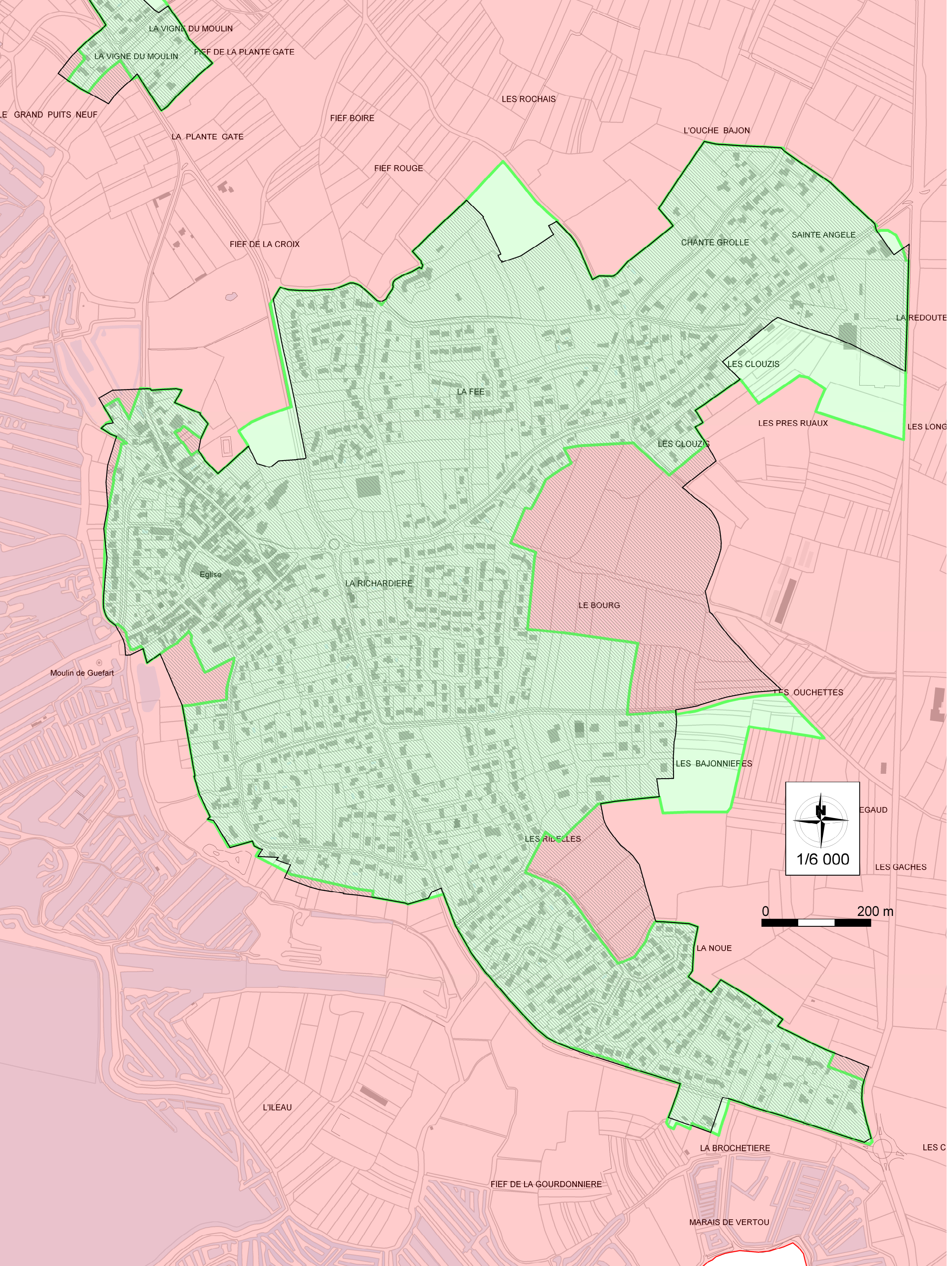
**ANNEXE 1: PROJETS DE DELIMITATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES
EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE L'ILE D'OLONNE**



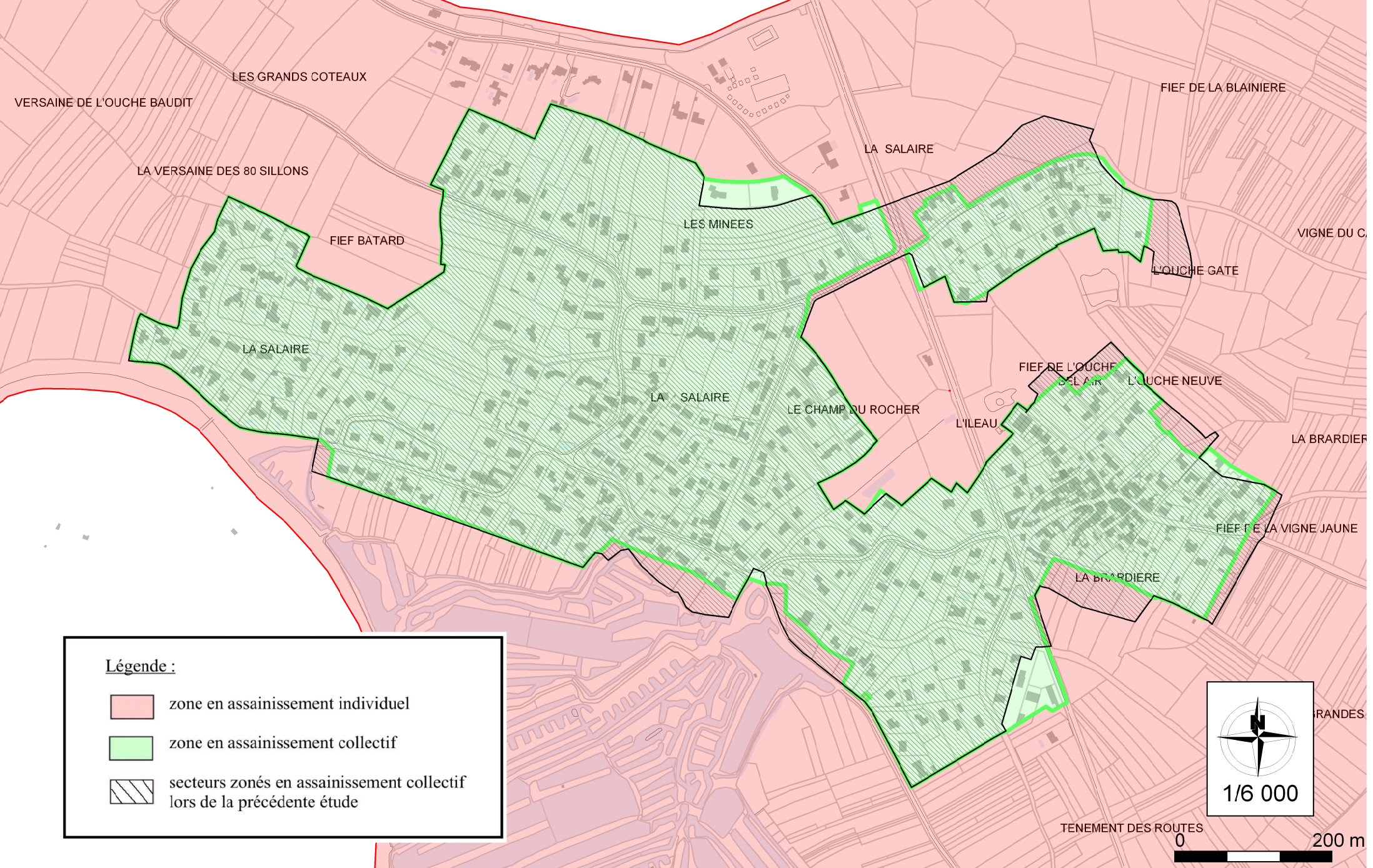
Légende :

- zone en assainissement individuel
- zone en assainissement collectif
- secteurs zonés en assainissement collectif lors de la précédente étude

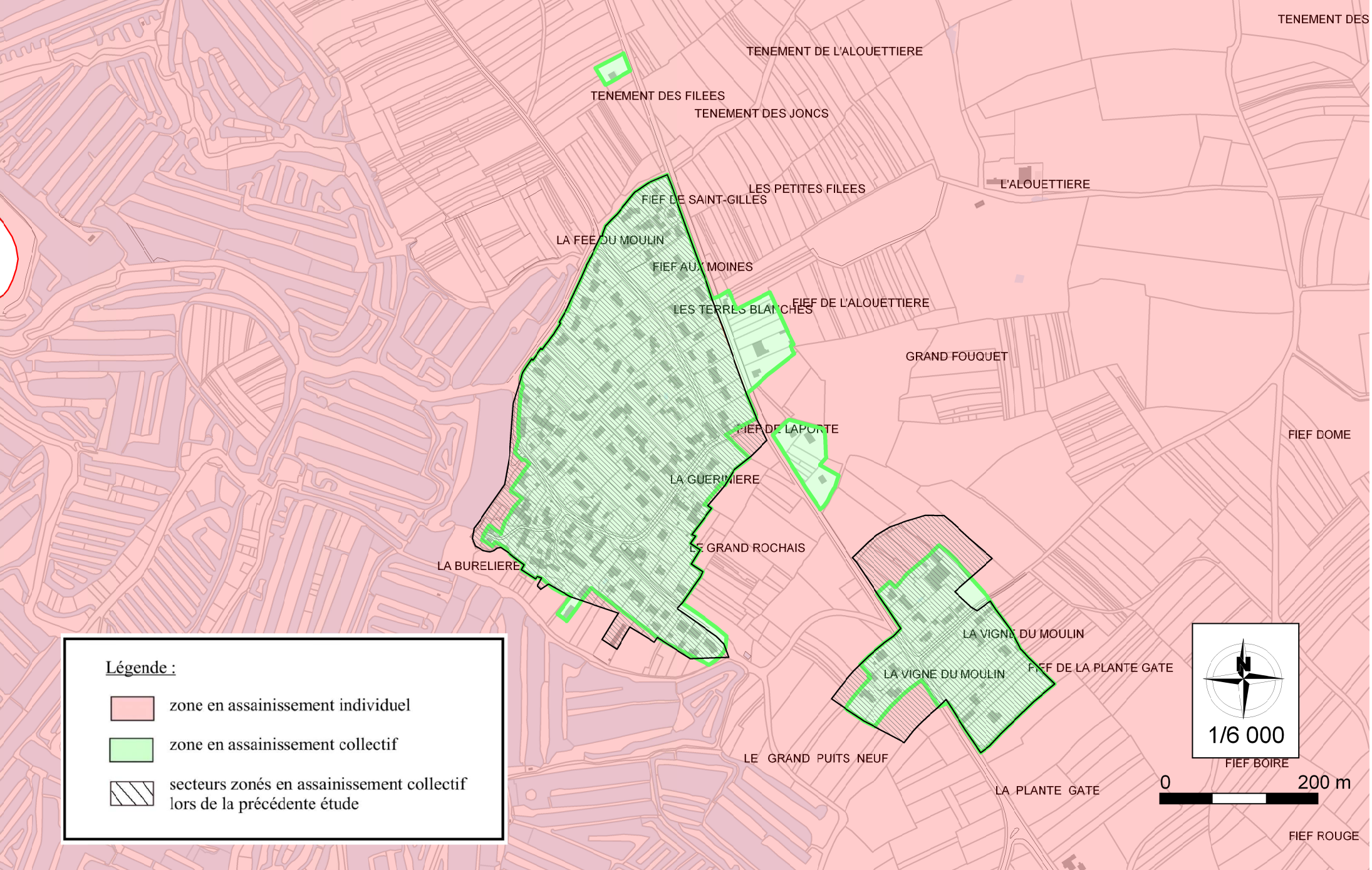
Carte 1 : Délimitation du zonage d'assainissement sur la commune de l'Ile d'Olonne



Carte 2 : Délimitation du zonage d'assainissement sur le bourg de la commune de l'Ile d'Olonne

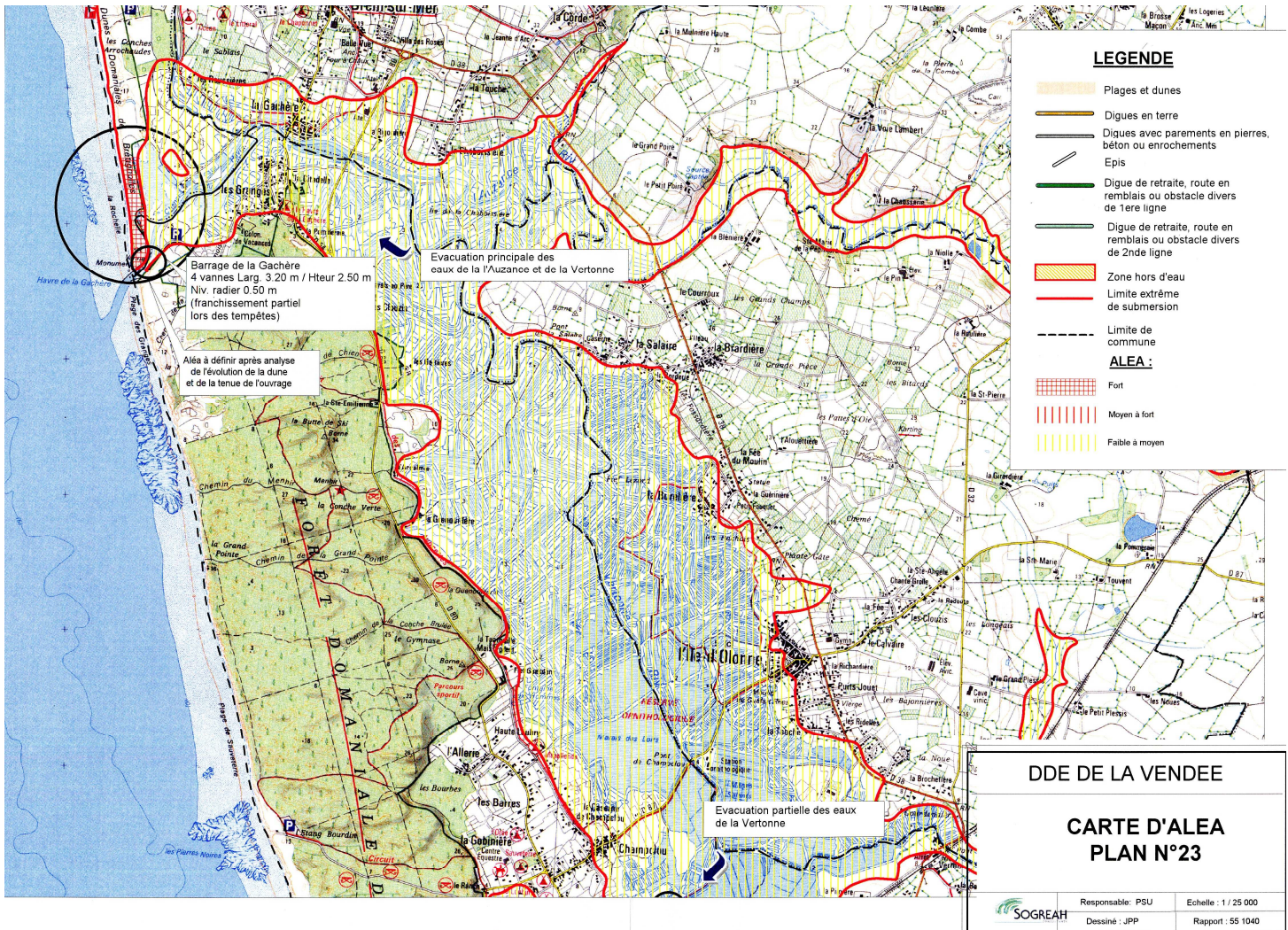


Carte 3 : Délimitation du zonage d'assainissement sur le quartier de la Salaire/La Brardière

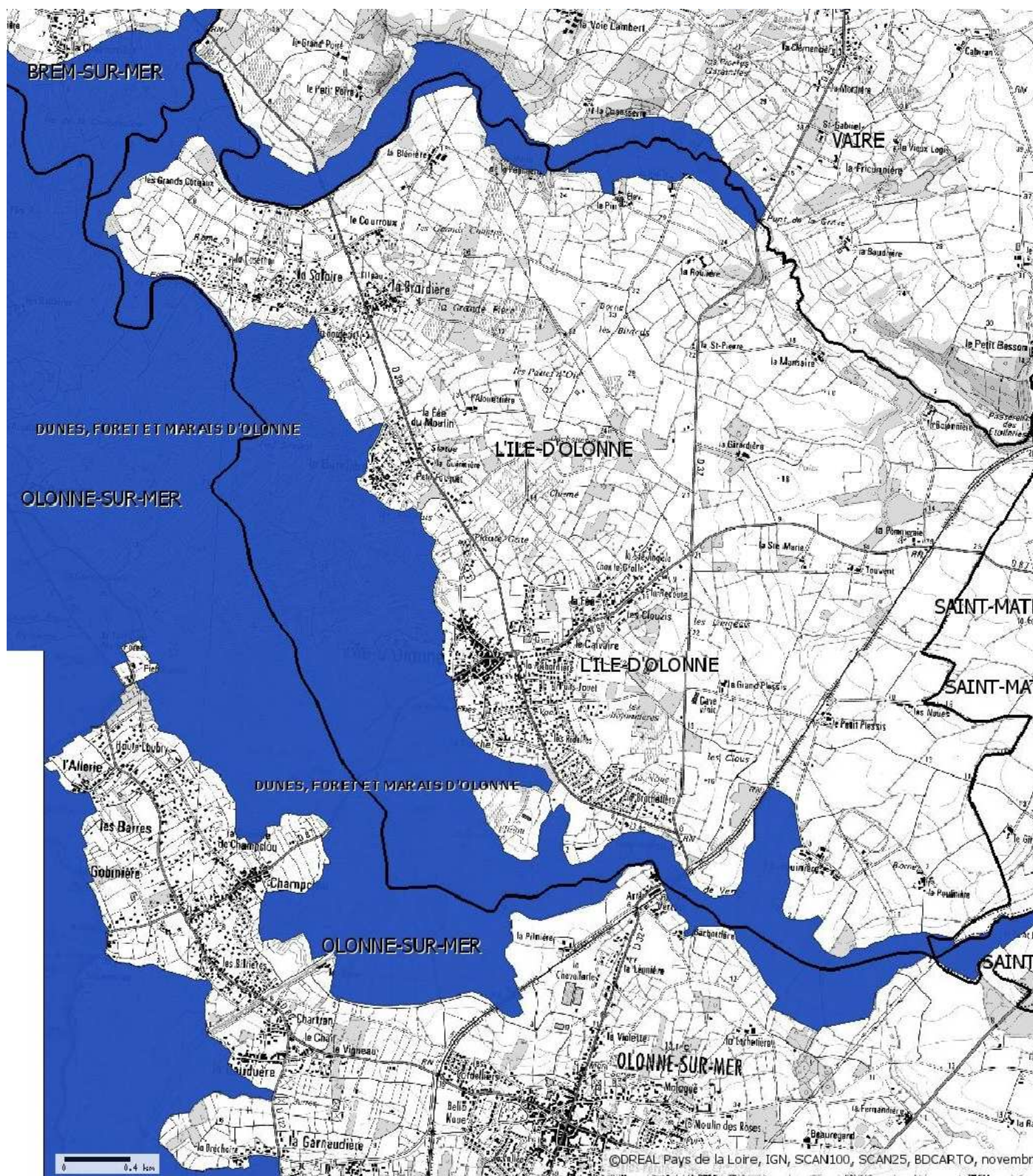


Carte 4 : Délimitation du zonage d'assainissement sur le quartier de la Burelière/La Vigne du Moulin

ANNEXE 2 : EXTRAIT DE L'ATLAS DES ZONES INONDABLES REALISE SUR LE HAVRE DE LA GACHERE



**ANNEXE 3 : CARTE DE LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000
CONCERNANT LA COMMUNE DE L'ILE D'OLONNE**



Tous droits réservés.

Document imprimé le 8 Mars 2015, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Pays-de-la-Loire.

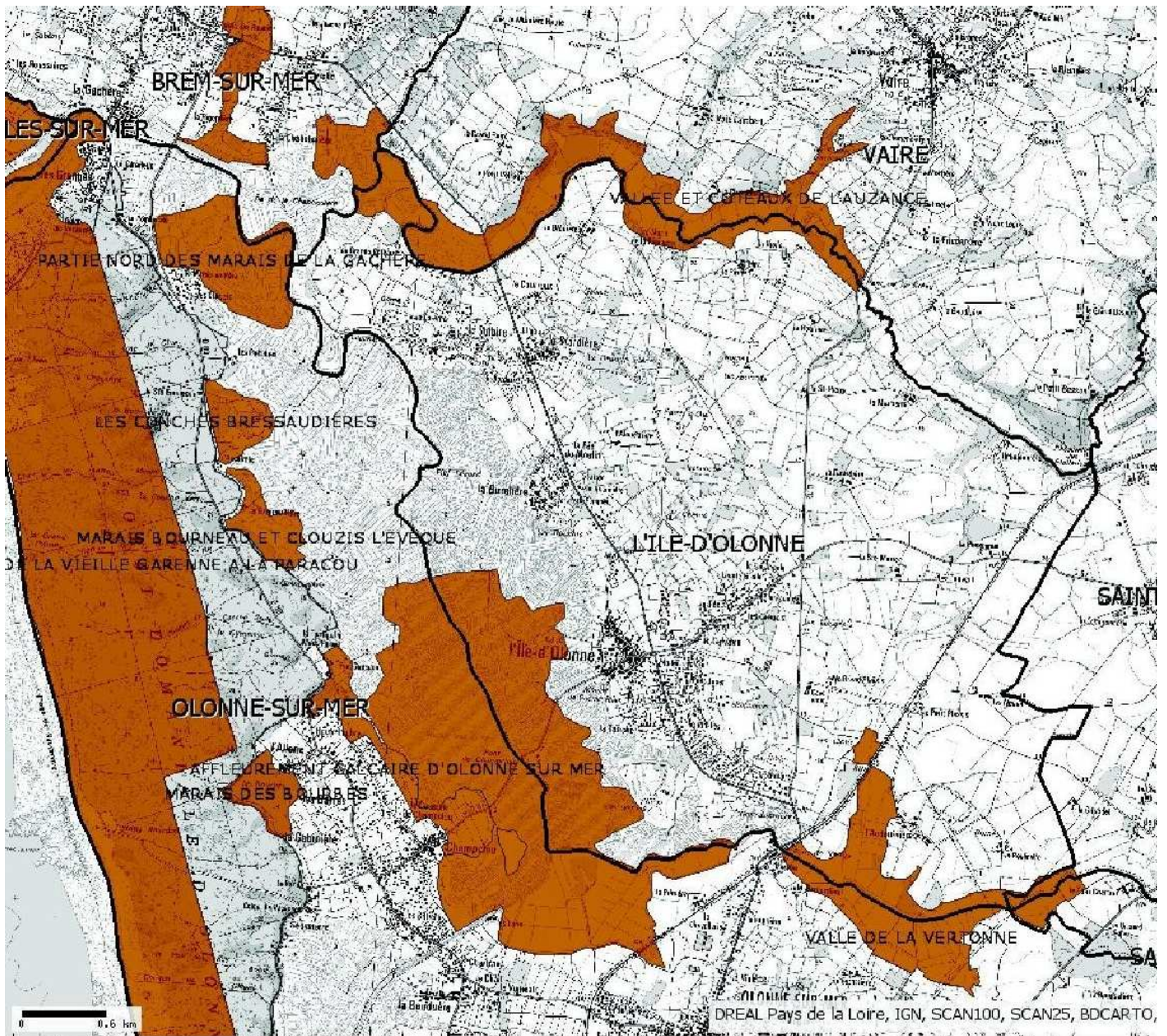
NATURA 2000 :

- Zones de Protection Spéciale (ZPS) : FR 5212010 Dunes, Forêt et Marais d'Olonne
- Sites d'Importance Communautaire (SIC) : FR 5200656 Dunes, Forêt et Marais d'Olonne

Demande d'examen au cas par cas – Actualisation de l'étude de zonage d'assainissement
de la commune de l'Ile d'Olonne (Vendée) – Mai 2015

OCE Environnement, 12 rue Milcendeau 85300 Challans Tel : 02 51 35 63 79.Fax : 02 28 10 24 49

**ANNEXE 4 : CARTE DE LOCALISATION DES ZNIEFF
CONCERNANT LA COMMUNE DE L'ILE D'OLONNE**

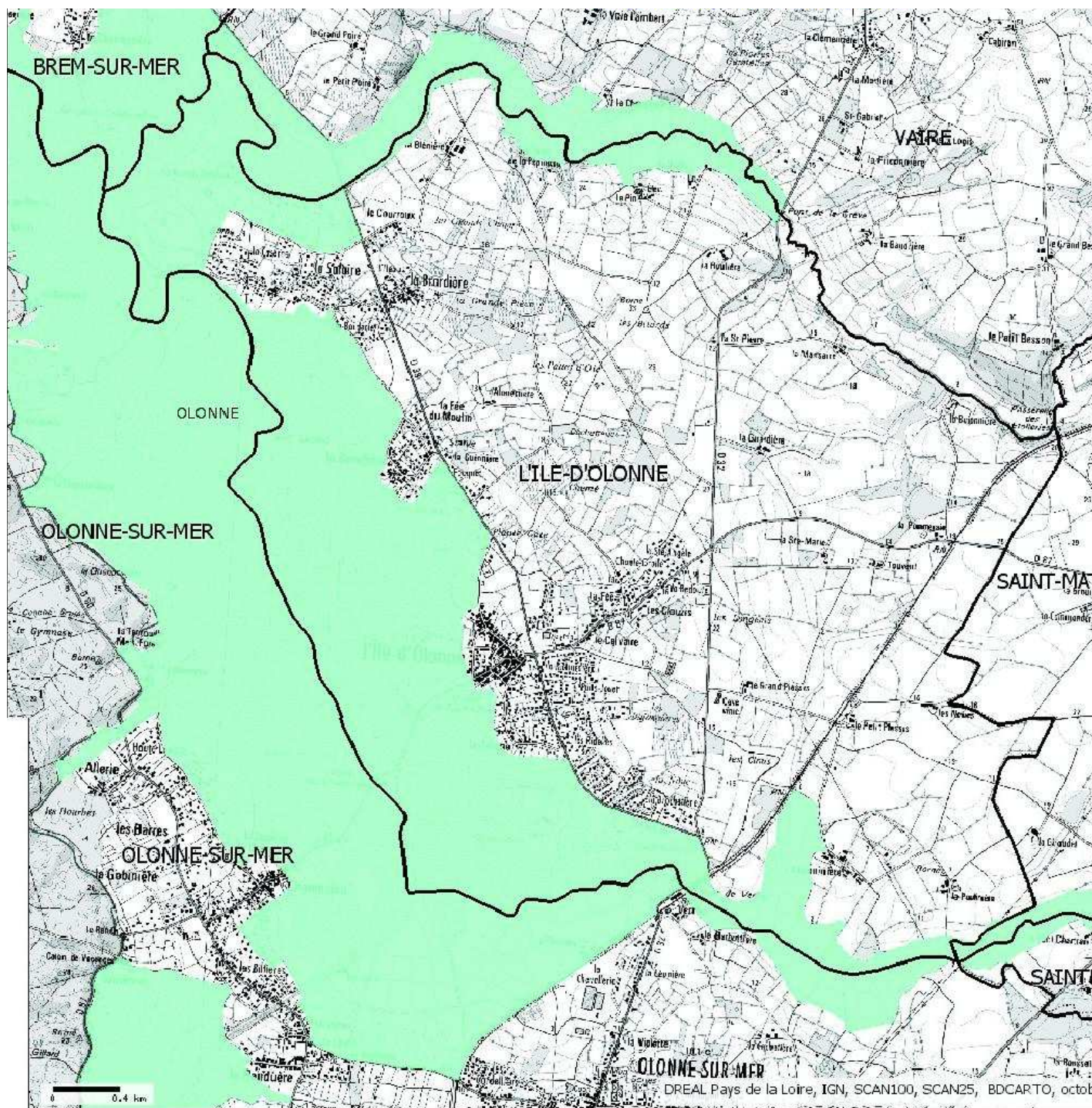


Tous droits réservés.

Document imprimé le 8 Mars 2015, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Pays- de- la- Loire.

ZNIEFF de type I (2^{ème} génération)

**ANNEXE 5 : CARTE DE LOCALISATION DES ZONES HUMIDES D'INTERET
INTERNATIONAL ET NATIONAL
CONCERNANT LA COMMUNE DE L'ILE D'OLONNE**

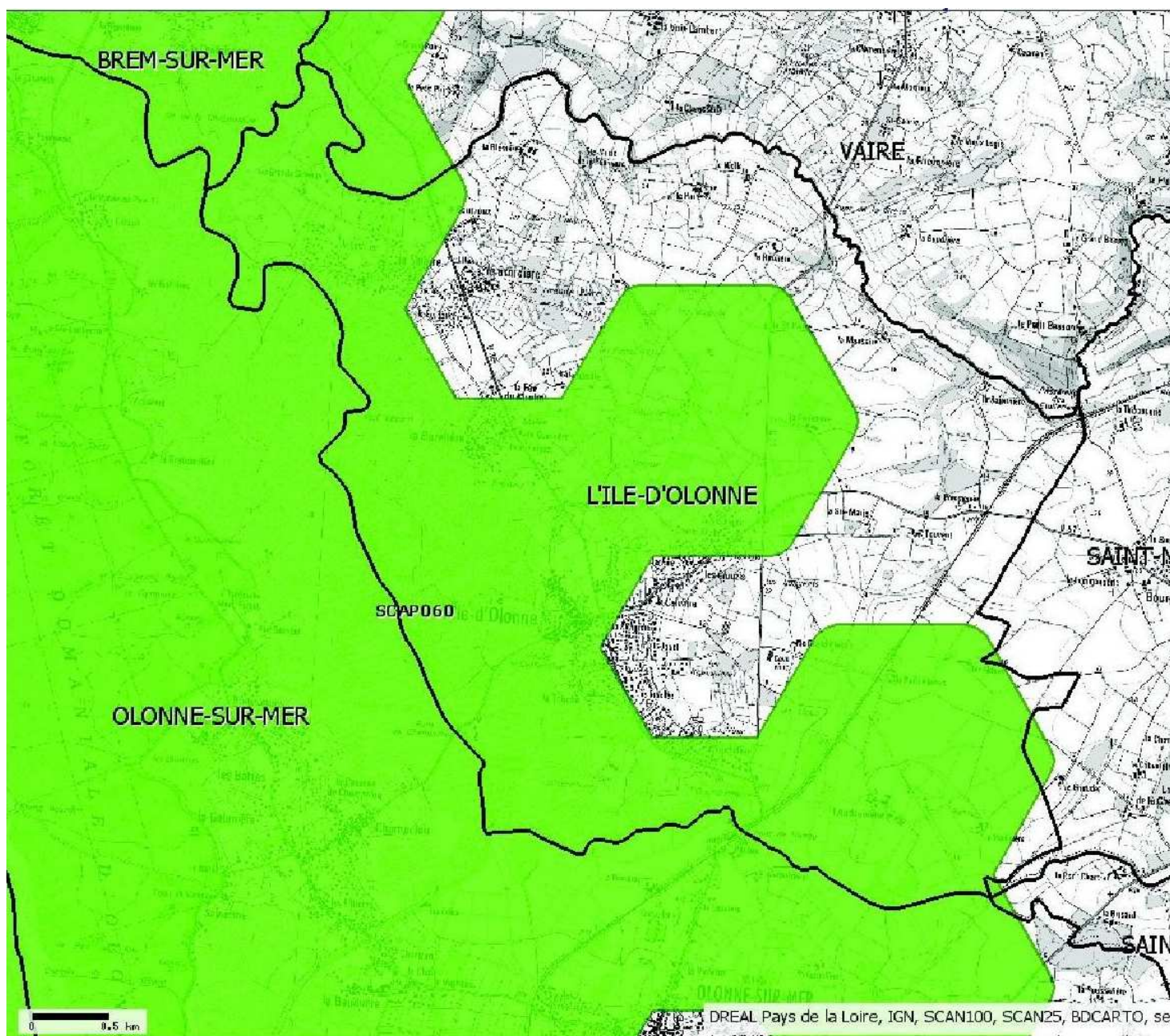


Tous droits réservés.

Document imprimé le 8 Mars 2015, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Pays-de-la-Loire.

Zones Humides d'importance majeure

**ANNEXE 6 : CARTE DE LOCALISATION DES ESPACES NATURELS PROTEGES
CONCERNANT LA COMMUNE DE L'ILE D'OLONNE**



Tous droits réservés.

Document imprimé le 8 Mars 2015, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Pays- de- la- Loire.

Secteurs SCAP retenus

ANNEXE 7 : CARTE DE LOCALISATION DES SECTEURS CONCERNES PAR DES RISQUES LIÉS AUX EAUX PLUVIALES SUR LA COMMUNE DE L'ILE D'OLONNE

